



MAIRIE DE FELINES

Conseil municipal du 12 Avril 2022

PV PRESSE

1 – Vote des comptes de gestion 2021 (Commune, Régie de transports et CCAS)

Le maire présente les comptes de gestion qui correspondent au centime près aux soldes comptables de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ces comptes de gestions.

2 – Vote des comptes administratifs (Commune, Régie de transports et CCAS)

Delphine MISSONNIER présente les comptes administratifs de la commune, de la régie de transports et du CCAS. Ils laissent apparaître un excédent en fonctionnement et investissement :

Régie de transports : Fonctionnement 8 094.25 € / Investissement 6 956.16 €

Commune : Fonctionnement 135 242.81 € / Investissement 51 533.95 €

CCAS : Fonctionnement 4 324.25 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces comptes administratifs.

3 – Affectations des résultats comptables (Commune, Régie de transports)

L'affectation du résultat concerne le traitement donné aux recettes ou aux dépenses générées au terme d'un exercice comptable. Il est décidé de reporter l'excédent au budget primitif 2022.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les affectations de résultats.

4 – Vote des budgets (Commune, Régie de transports et CCAS)

Le maire présente les budgets primitifs 2022.

Ils s'équilibrent en dépenses et recettes.

Pour la Régie de transports : section fonctionnement à 25 894.25 € et section investissement à 17234.00 €

Pour la Commune : section fonctionnement à 487 995.96 € et section investissement à 1 576 562.12 €

Pour le CCAS : section fonctionnement à 8 624.25 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions budgétaires.

5 – Vote des taux / taxes locales 2022

Mr le Maire présente l'état 1259, document relatif aux taxes directes locales pour 2022.

Une nouvelle fois cette année, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales directes et de les reconduire à l'identique sur 2022.

6 - Fonctionnement de la MAM avec la commune de Sembadel

Le maire rappelle la délibération n° 190803 du 29/08/2019 concernant la mise en place d'une convention de gestion des frais de fonctionnement de la MAM entre les communes de Sembadel et Félines, du 01/09/2019 jusqu'au 30/06/2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir un deuxième avenant à la convention établie, définissant la durée de mise à disposition, et définissant les conditions de prise en charge du fonctionnement par les communes de Sembadel et Félines à hauteur de 50% chacune.

7 – Récompense à un employé communal avec la commune de Sembadel

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'octroi d'un bon cadeau à l'agent communal partant en retraite et fixe le montant à 500€, montant décidé conjointement par les communes de Sembadel et de Félines.

8 – Prestataire pour le fauchage et débroussaillage des voiries

Il est exposé les différents devis reçus au sujet des prestations de fauchage et débroussaillage de la voirie communale.

Le conseil municipal décide à la majorité de retenir M. Robert Roux comme prestataire de fauchage et débroussaillage, valide son devis et décide un quota d'heures par prestation.

9 – Couvent

➤ **Candidatures pour la location des appartements**

Il est exposé les différentes candidatures reçues pour la location des appartements du Couvent.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les cinq candidatures.

➤ **Projet d'aménagement des extérieurs du Couvent**

Mme Margot, architecte, a rendu une proposition d'honoraires pour les aménagements extérieurs de Couvent. Le sujet est ajourné au prochain conseil le temps de demander un second devis.

➤ **Avenant au marché de travaux lot 3 attribué à l'entreprise DEFIX**

Suite à des modifications de commande et de choix de travaux, des plus et moins-values ont été calculées sur le marché de travaux initial.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant en moins sur le marché initial du lot 3.

10 – Syndicat Départemental d'Energies : travaux d'enfouissement de l'éclairage public à Almance

Le maire expose qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public et de lignes électriques à Almance pour lesquels des avant-projets a été réalisés en accord avec le SDE auquel la commune a transféré la compétence éclairage public.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les deux avant-projets des travaux présentés, de confier la réalisation de ces travaux au SDE et accepte la participation de la commune sur ces travaux.

11 – Demande d'adhésion à CIPRO

Le Comité d'insertion professionnel de la Haute-Loire nous a envoyé une proposition d'adhésion. La cotisation est fixée à 20€ pour l'année 2022.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer à CIPRO.

12 – Accueil de la population ukrainienne

Il est exposé la possibilité de mettre à disposition un logement de la commune pour l'accueil de réfugiés ukrainiens.

Le conseil municipal décide à la majorité de ne pas mettre à disposition de logement.

